



Allocution d'hommage académique

Prononcée par le Titulaire de la Chaire UNESCO

A l'ouverture du colloque international sur le thème :
« **Les stratégies de prévention et de répression du crime de génocide et leur opérationnalité en question** ».

Lyon, 6 décembre 2018

A l'occasion du 70^e anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide.

**Hommage académique au Président Pierre TRUCHE, *Magistrat*
Procureur général au Procès de Klaus BARBIE en 1987
Procureur général près la Cour de Cassation (1992-1996)
Premier Président de la Cour de Cassation (1996-1999).**

Roger K. KOUDE

Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » de l'UCLY
Lyon - France

Monsieur le Président Pierre TRUCHE ;

Monsieur le Professeur Thierry MANGIN,
Recteur de l'Université catholique de Lyon (UCLY) ;

Monsieur le Doyen Marc OLLIVIER,
Vice-Recteur Formation et Vie étudiante de l'Université catholique de Lyon (UCLY) ;

Madame le Professeur Pascale BOUCAUD,
Doyen de la Faculté de Droit, Sciences économiques et sociales (FDSES) ;

Monsieur André DIZDAREVIC,
Directeur de l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL) ;

Mesdames et Messieurs les intervenants, venus de plusieurs pays et de plusieurs institutions partenaires, notamment :

- La Cour pénale internationale (CPI) ;
- Le Barreau pénal international (BPI) ;
- L'Association internationale des juristes démocrates (AIJD), etc.

Mesdames et Messieurs les doyens ;
Mesdames et Messieurs les directeurs des unités de formation ;
Mesdames et Messieurs les directeurs de laboratoires et autres centres de recherche ;

Mesdames et Messieurs, en vos titres, grades et rangs, tout protocole observé ;

Distingués invités,
Mesdames et Messieurs ;

Chers étudiants.

Au commencement était le Verbe !

Le 26 juin 1945, les peuples des Nations Unies ont solennellement proclamé, à la face du Monde entier, « *leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine*¹ », tout en s'engageant à « *préserver les générations futures le fléau de la guerre*² »...

Au commencement était le Verbe !

Le 9 décembre 1948, les peuples des Nations Unies ont admis à l'unanimité qu' « *à toutes les périodes de l'histoire, le génocide a infligé de grandes pertes à l'humanité*³ » et ont solennellement déclaré que pour libérer l'Humanité d'un « *fléau aussi odieux* » que le génocide, la coopération internationale était nécessaire⁴...

Au commencement était le Verbe !

Le 10 décembre 1948, les peuples des Nations Unies ont solennellement proclamé de nouveau que « *la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille*

¹ Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Préambule, §1.

² *Idem*.

³ Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide, Préambule, §1. Comme nous le savons, cette Convention à caractère contraignant a d'ailleurs été adoptée juste à la veille de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

⁴ *Idem*, Préambule, §2.

humaine, et de leurs droits égaux et inaliénables, constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde⁵ », etc.

Plus de 70 ans après cette belle promesse des peuples de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'avènement d'un Monde où les êtres humains seraient toutes et tous libérés de la terreur, où en est-on exactement aujourd'hui ?

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Le colloque international qui nous réunit aujourd'hui et qui porte sur le thème : « **Les stratégies de prévention et de répression du crime de génocide et leur opérationnalité en question** », à l'occasion du 70^e anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide, nous offre la possibilité d'évaluer en détail l'autorité réelle de cet important instrument juridique contraignant à l'égard des Etats parties. Mais, au-delà de l'instrument lui-même, cette manifestation scientifique nous offre opportunément la possibilité d'interroger en profondeur l'ensemble des stratégies et mécanismes adoptés par la Communauté internationale pour venir à bout du crime de génocide.

Où en est-on exactement aujourd'hui avec la Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide? Quelles sont, concrètement, les réalisations en la matière, les limites ou encore les difficultés à analyser et que la Communauté internationale doit savoir surmonter au plus vite ?

Pourquoi ces stratégies ne sont-elles pas toujours opérationnelles, avec entre autres comme conséquences, de nouveaux génocides effectivement commis ou encore des risques de commission d'autres génocides dans le Monde, avec parfois des tendances lourdes, notamment pour les Etats africains et/ou ceux du Proche et Moyen-Orient⁶ ?

Pourquoi les auteurs présumés des faits de génocide sont-ils, pour encore beaucoup d'entre eux, toujours en liberté ? Pourquoi les mandats d'arrêt émis ne sont-ils pas tous exécutés, en dépit des engagements solennellement pris par la majorité des Etats membres de la Communauté internationale, notamment dans le cadre de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide, du Statut de la Cour pénale internationale (CPI), etc. ?

Bien sûr, les arguments pour expliquer techniquement les facteurs de blocage ne manquent pas : le sacro-saint principe de la souveraineté des Etats, l'usage parfois clientéliste du fameux « droit de veto » dont se prévalent abusivement certains membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, les nombreuses

⁵ Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), Préambule, §1.

⁶ Cf. *Atrocity Forecasting Project* (Projet de prévision des atrocités) de l'Université de Sydney en Australie (voir l'article intitulé : « Où se déroulera le prochain génocide? », *Slate.fr*, 17 avril 2014).

pesanteurs politiques, diplomatiques, géopolitiques, économiques et financières à prendre en compte, etc.

Mesdames et Messieurs les intervenants,
Distingués invités,

Au-delà de ces arguments que l'on avance régulièrement, et qui peuvent d'ailleurs très facilement être réfutés pour certains d'entre eux, nous devons procéder à un diagnostic encore plus profond et rigoureux aux fins de tirer des conclusions qui soient de nature à faire bouger les lignes de ces facteurs de blocage.

Tel est, fondamentalement, la vocation de ce colloque international portant sur « les stratégies de prévention et de répression du crime de génocide et leur opérationnalité en question », à l'occasion des manifestations commémoratives du 70^e anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide.

Et le privilège d'une institution comme celle que nous avons l'insigne honneur de diriger, à savoir la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* », c'est bien justement la possibilité qui lui est donnée de communiquer systématiquement ses travaux aux Etats membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), notamment par l'intermédiaire de la Maison Mère (l'UNESCO) et de la Commission nationale française pour l'UNESCO.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les intervenants, nous comptons vraiment sur vos réflexions, que nous savons d'ores et déjà pertinentes au vu notamment de vos productions scientifiques et professionnelles respectives. Aussi, continuons-nous de croire que les conclusions des travaux de ce colloque international qui seront transmises à leurs illustres destinataires, comme précédemment évoqué, pourraient utilement contribuer à faire avancer les choses...

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Comme nous le savons toutes et tous, la manifestation scientifique qui nous réunit aujourd'hui est aussi à marquer d'un cachet particulier et, en cette circonstance solennelle, vous permettrez que ma parole fasse maintenant escale sur celui à qui nous rendons cet hommage académique : j'ai donc nommé Monsieur le Président Pierre Joseph TRUCHE ici présent.

Il s'agit d'un homme de conviction, un homme d'action et incontestablement un modèle pour plusieurs générations de magistrats et autres professionnels du droit. C'est pourquoi nous avons d'emblée relevé le fait que cette cérémonie d'hommage académique est incontestablement un moment de relecture de l'action d'un grand homme et d'un magistrat exceptionnel certes, mais aussi un moment de transmission

du flambeau aux jeunes générations. Le Président Pierre TRUCHE vient de le dire lui-même : le combat qu'il a mené en son temps, à savoir la lutte contre l'impunité pour faits de crime contre l'Humanité, reste malheureusement toujours d'actualité !

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Avant de continuer mon propos, je dois avouer la pauvreté de ma connaissance de l'homme ou, plus précisément, la pauvreté du corpus de mes connaissances sur ce grand homme et ce magistrat exceptionnel que nous honorons aujourd'hui.

Mais, en même temps - et à ma décharge : qui peut valablement dire une parole qui soit à la fois légitime, juste et appropriée au sujet de ce grand homme au parcours si exceptionnel et aux convictions aussi fortes que nobles ?

- Certainement les membres de sa famille qui le connaissent et qui le côtoient depuis plusieurs années ;
- Certainement celles et ceux qui ont eu le grand privilège de travailler à ses côtés au cours de sa brillante et longue carrière judiciaire ;
- Certainement celles et ceux qui appartiennent à son cercle d'amis.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Qu'il me soit permis de préciser d'emblée que je n'appartiens à aucune de ces trois catégories évoquées.

Et alors, à quel titre puis-je me permettre de parler de cet homme à qui nous rendons hommage aujourd'hui.

Avec votre haute permission, Monsieur le Président Pierre TRUCHE, je voudrais simplement vous exprimer ma reconnaissance et ce, à double titre :

- Une reconnaissance institutionnelle, bien évidemment, en ma qualité de Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » (i) ;
- Mais aussi une reconnaissance personnelle (ii).

Au travers de cette double reconnaissance que je me propose de décliner maintenant, je voudrais également en tirer quelques enseignements en terme d'enjeux pour l'avenir du noble combat que vous avez su mener tout au long de votre carrière judiciaire que l'on peut objectivement qualifier d'exemplaire (iii).

I. UNE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE

Sur le plan institutionnel, je voudrais en ma qualité de Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » et au nom de toutes nos équipes, à savoir :

- le Conseil d'orientation,
- l'Equipe de Recherche,
- le Comité scientifique,
- le Comité de rédaction de la Revue d'analyse *Etudes Interculturelles*,
- le Cercle des doctorants (CERDOC),
- le Programme d'action en milieu scolaire (PAMSCO),

dire combien nous sommes reconnaissants à Monsieur le Président Pierre TRUCHE d'avoir grandement contribué au rayonnement de notre Chaire UNESCO sur le paln national et international.

Monsieur le Président Pierre TRUCHE, vous me permettez de citer trois exemples pour illustrer mon propos :

- *Primo*, le colloque international organisé en partenariat avec le Mémorial de Montluc, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et l'Institut Goethe de Lyon, dans le cadre de la commémoration du 30^e anniversaire du Procès de Klaus BARBIE, sur le thème : « **Mémoire des crimes contre l'Humanité et Etat de droit aujourd'hui** » (Lyon, 25 & 26 octobre 2017), où vous avez accepté volontiers de donner la leçon inaugurale. Beaucoup de participants à ce colloque international en gardent aujourd'hui encore un souvenir impérissable !
- *Secundo*, le colloque international portant sur le thème : « **De la justice pénale internationale à la justice restauratrice : l'impact du culturel** » (Lyon, 6 & 7 décembre 2013), où vous avez accepté là également de donner la conférence inaugurale qui a laissé des traces indélébiles dans nos esprits ;
- *Tertio*, votre article combien profond et édifiant dans le numéro 8/2014 de la Revue d'analyse *Etudes Interculturelles* qui a suscité tant d'intérêt parmi nos lecteurs⁷.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Permettez-moi maintenant de nous introduire dans la deuxième partie de mon propos qui, comme je l'ai souligné peu avant, est l'expression d'une reconnaissance personnelle à l'égard de Monsieur le Président Pierre TRUCHE.

⁷ Cf. n°8/2014, pp. 19-21.

II. UNE RECONNAISSANCE PERSONNELLE

Monsieur le Président Pierre TRUCHE,

Sur le plan personnel, et en tant qu'apprenant, je vous prie d'accepter la très respectueuse reconnaissance de ce jeune étudiant venu du Tchad lointain, qui a eu la chance et l'immense privilège de croiser votre chemin au cours de sa croissance intellectuelle. C'était en particulier dans le cadre des activités de la Chaire lyonnaise des droits de l'homme, une institution au sein de laquelle vous avez longtemps officié, ainsi que dans le cadre des conférences de professionnalisation de l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL) où j'ai effectué ma spécialisation en Droit international des droits de l'homme.

Monsieur le Président Pierre TRUCHE,

Cet apprenant venu du Tchad, pour parfaire en France sa formation en Droit, voudrait toujours apprendre de vous, et longtemps encore ! Non seulement pour sa propre croissance intellectuelle, qui est loin d'être achevée, mais surtout parce qu'il a maintenant le privilège et la lourde responsabilité d'être impliqué depuis quelques années déjà à la formation de ces jeunes gens ici présents qui viennent du Monde entier. C'est pourquoi nous tenons à vous présenter ces jeunes gens aujourd'hui, à ce moment solennel de relecture de votre parcours, de votre combat, de vos idéaux, etc., mais aussi un moment de transmission du flambeau car ce combat est loin d'être fini et nous en sommes toutes et tous conscients !

Le temps ne me permettra pas dire suffisamment combien votre acceptation de lire mon premier article scientifique, portant justement sur le rapport entre la justice pénale internationale et le travail de mémoire, m'a été à la fois édifiante et décisive !

Je me souviens avec beaucoup d'émotion, mais néanmoins avec précision, que non seulement vous avez entièrement lu cet article mais il vous a plu de vous donner la peine de m'appeler pour me le commenter dans les détails, tout en m'encourageant à le publier dans une revue scientifique spécialisée. C'était en 2006 et le soir même de notre échange, j'ai adressé le manuscrit à la *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, basée à Bruxelles en Belgique, qui l'a effectivement publié⁸ !

Cette expérience a été à la fois édifiante et décisive pour moi, disais-je tout à l'heure. Car, la conviction que j'avais et la bénédiction reçue de vous m'ont incité à publier de nombreux autres travaux scientifiques ayant trait au rapport entre la justice pénale internationale et le travail de mémoire.

⁸ Cf. « Questionnement sur les « réparations » pour faits de crimes contre l'humanité : la justice peut-elle être au service du travail de mémoire ? », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 66/2006, pp. 397-424.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Avec votre permission, je voudrais maintenant nous introduire dans la troisième et dernière partie de mon propos, portant sur quelques enseignements à retenir en terme d'enjeux pour l'avenir du noble combat que le Président Pierre TRUCHE a mené tout au long de sa vie.

III. QUELQUES ENSEIGNEMENTS ET ENJEUX POUR L'AVENIR

Monsieur Président Pierre TRUCHE,

En vous exprimant notre reconnaissance institutionnelle et personnelle aujourd'hui, au travers de cette cérémonie d'hommage académique, comment ne pas penser aux Enfants de la Maison d'Isieu, ces enfants qui ont été envoyés au Camp de la mort sur ordre et la supervision d'un certain Klaus BARBIE, simplement parce qu'ils étaient nés Juifs ?

En cette circonstance solennelle, comment ne pas penser à vos compagnons de cette longue lutte ? Parmi eux, nous pouvons citer entre autres :

- Maître Ugo IANNUCCI, Avocat des parties civiles au Procès de Klaus BARBIE, ancien Bâtonnier du Barreau de Lyon et ancien Président de la Commission des droits de l'homme de la même institution ;
- Maître Alain JAKUBOWITCH, Avocat des parties civiles, également au Procès de Klaus BARBIE, et ancien Président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA).

Je pourrais citer bien d'autres encore, des hommes et des femmes de conviction, également engagés pour ce noble combat que vous avez mené avec le succès que l'on sait.

Mais en pensant à ces personnalités françaises qui ont partagé vos idéaux et votre lutte pour un Monde juste, nous ne pouvons pas ne pas penser aux pays d'où viennent nos étudiants (ils représentent quatre continents et un peu plus de quarante nationalités en tout !). En effet, en vous rendant un hommage académique aujourd'hui et, à travers vous, à toutes celles et tous ceux qui se sont battus à vos côtés pour les mêmes causes justes, comment ne pas penser à d'autres personnalités qui ont mené le même combat sous d'autres cieux et souvent au péril de leur vie, de leur carrière professionnelle ou parfois des deux ?

Et à ce titre, nous pouvons citer entre autres :

- Le Juge Balthazar GARZON en Espagne, connu notamment pour avoir lancé le fameux mandat d'arrêt contre l'ex-dictateur chilien Augusto PINOCHET pour des crimes de la dictature chilienne consécutivement au coup d'Etat militaire du 11 septembre 1973 ;
- Maître Demba DIALLO (1925-2001) au Mali, ancien Bâtonnier du Barreau de Bamako, Fondateur de l'Association malienne des droits de l'homme (AMDH) et figure emblématique de toutes les luttes pour la justice au Mali, en Afrique et dans le Monde ;
- Maître Nicolas TIANGAYE en République Centrafricaine, Fondateur et ancien Président de la Ligue centrafricaine des droits de l'homme (LCDH), ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Centrafrique ;
- Maître Yondo BLACK, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Cameroun et figure emblématique de la défense des droits civiques dans les années 1990 ;
- Maître Ali A. YAHIA en Algérie, Avocat au Barreau d'Alger, Co-fondateur et Président d'honneur de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), etc.

Au travers de cette cérémonie d'hommage académique, l'occasion est bien indiquée pour nous de rappeler que l'Université est un lieu du savoir, un lieu de transmission du savoir et d'émulation intellectuelle certes, mais l'Université est également un lieu de mémoire :

- Mémoire des grandes actions, comme les vôtres Monsieur le Président Pierre TRUCHE, qui ont contribué à accélérer la marche l'Histoire et du Monde ;
- Mémoire des grandes actions qui ont consisté à mettre l'Intelligence au service de l'Homme, à mettre l'Humain au centre de tout ;
- Mémoire des grandes actions qui ont consisté à préserver la dignité et la valeur de la personne humaine à toute épreuve, face aux vicissitudes de l'Histoire. Le Président Pierre TRUCHE vient de nous rappeler à juste titre que nous sommes aujourd'hui face à un autre défi de taille, qui est en même temps un défi à l'Etat de droit lui-même, à savoir la lutte (légitime) contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Mais cette lutte, juste et légitime contre le terrorisme, doit néanmoins se faire dans le respect des droits de l'homme ainsi que des principes fondamentaux de l'Etat de droit que nous devons continuer de défendre ;
- Mémoire des grandes actions qui ont contribué à transformer la morphologie de nos sociétés et à faire de ce Monde un lieu qui soit toujours habitable pour l'Homme, etc.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Ce moment d'hommage académique ne nous permettra pas de dire totalement tout ce que le Président Pierre TRUCHE, ce grand magistrat, cet homme de conviction et d'action, est véritablement.

Aussi, voudrais-je terminer mon propos en revenant à ce que j'ai évoqué au tout début de mon intervention. En effet, nous voulons que cette cérémonie d'hommage académique soit aussi un moment privilégié pour faire œuvre de transmission.

Et pour cela, je voudrais avec votre permission, Mesdames et Messieurs, distingués invités, me tourner de nouveau vers nos étudiants que nous avons tenu à associer pleinement à ce moment solennel, en les présentant à Monsieur le Président Pierre TRUCHE. Comme je l'ai évoqué précédemment, il s'agit à la fois des étudiants de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » et ceux de l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL).

Je voudrais dire à ces jeunes gens qui nous font confiance en venant se former au sein de nos deux institutions, et qui se destinent à des métiers où les défis sont non seulement nombreux mais souvent de taille, qu'ils sont venus à la bonne école : celle que le Président Pierre TRUCHE et ses compagnons de lutte que j'ai cités tout à l'heure ont contribué à façonner à la fois par leurs enseignements et par leurs édifiantes pratiques professionnelles.

Mesdames et Messieurs,
Chers étudiants,

Permettez-moi de vous inviter à penser systématiquement au combat mené par ce grand magistrat, cet homme de conviction et d'action, le Président Pierre TRUCHE. Je vous invite à penser à lui ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui, comme lui, se sont battus avec conviction, avec détermination et avec professionnalisme, en faisant honneur à la justice et à son rôle d'institution essentielle pour la paix et pour l'Etat de droit qui nous sont chers.

Je vous invite à penser au Président Pierre TRUCHE ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui continuent d'œuvrer pour tenir cette belle promesse des peuples des Nations Unies, qui fait des droits de l'homme un élément essentiel de structuration des relations internationales et de la gouvernance mondiale.

Chers étudiants,

A chaque fois que vous aurez à faire face à des difficultés (et malheureusement elles seront nombreuses) dans l'exercice de vos futures fonctions au service de la justice, au service des droits de l'homme, au service de la dignité irréductible de l'être

humain, ayez le réflexe de penser à ces hommes et ces femmes debout, comme le Président Pierre TRUCHE, et cela vous redonnera non seulement confiance mais également espoir quant à l'aboutissement de vos propres luttes.

Je n'ai rien d'un Prophète d'Israël, mais je puis dire d'ores et déjà que les idéaux pour lesquels vous êtes engagés et pour lesquels vous venez vous former à la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » et à l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL), triompheront incontestablement.

Simplement parce que les causes justes finissent toujours par triompher, quel que soit le temps que cela mettra...

A chaque fois que vous serez confrontés au découragement, voire à l'échec qui n'est pas à exclure dans le cadre de ce travail de longue haleine, ayez toujours le réflexe de penser à ces hommes et ces femmes debout, déterminés et persévérants, comme le Président Pierre TRUCHE, qui ont su surmonter les épreuves en poursuivant courageusement leur noble combat au service de la justice, au service de la dignité et la valeur de la personne humaine.

Chers étudiants,

Permettez-moi de vous dire que vous êtes les héritiers du Président Pierre TRUCHE ainsi que de tous ces hommes et de toutes ces femmes debout que j'ai tenu à citer juste avant.

Car c'est aussi à vous que revient désormais la responsabilité de poursuivre le combat du Président Pierre TRUCHE, en oeuvrant chacune et chacun selon ses talents pour un Monde juste, un Monde qui sûr et digne de l'Homme, un Monde qui soit un lieu habitable pour l'Homme.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,
Chers étudiants,

Qu'il me soit permis de terminer mon propos en remerciant très sincèrement de votre bienveillante attention et en vous souhaitant d'excellents travaux ainsi qu'un beau forum scientifique.

Lyon, le 6 décembre 2018

